

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2018

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès-verbal du 12 mars 2018. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès-verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical 12 mars 2018.

DELIBERATIONS

2. ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT ET DU PREMIER ASSESSEUR DU SICSEF

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRES avoir voté, à l'unanimité, **LE COMITE SYNDICAL,**

PROCLAME Monsieur Daniel PORTIER second vice-président du SICSEF et Monsieur François FABRE premier assesseur du SICSEF,

PRESENTE le tableau du Comité Syndical et du bureau comme suit :

Tableau du Comité Syndical et Bureau			
Fonction	Civilité	NOM et prénom	Date d'élection / nomination
Président	M.	Xavier MELKI	24/04/2014
1 ^{er} Vice-président	M.	Xavier HAQUIN	24/04/2014
2 ^{ème} Vice-président	M.	Daniel PORTIER	16/05/2018
Secrétaire	M.	René HERBEZ	24/04/2014
1 ^{er} Assesseur	M.	François FABRE	16/05/2018
2 ^{ème} Assesseur	M.	Alain VERBRUGGHE	24/04/2014

3. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ADJUDICATION ET D'APPEL D'OFFRE

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL,** à l'unanimité,

CREE la Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres

FIXE la composition de cette commission comme suit :

- le Président, Président et membre de droit
- 5 représentants du Comité Syndical
- 6 suppléants

DESIGNE à bulletin secret, les membre de Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres présidée par le Président :

Président : Monsieur Xavier MELKI, Président de droit

Membres titulaires : 1) Xavier HAQUIN 2) Daniel PORTIER
3) René HERBEZ 4) François FABRE
5) Alain VERBRUGGHE

Membres suppléants : 1) Roger LANDRY 2) Nadine SENSE
3) Laurence TROUZIER-EVEQUE 4) Laurent GORZA
5) Benoît BLANCHARD 6) Emmanuel LANDREAU

4. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

CREE la Commission de Délégation de Service Public,

FIXE la composition de cette commission comme suit :

- le Président, Président et membre de droit
- 5 représentants du Comité Syndical
- 6 suppléants

DESIGNE les membres suivants :

Président : Monsieur Xavier MELKI, Président de droit

Membres titulaires : 1) Xavier HAQUIN 2) Daniel PORTIER
3) René HERBEZ 4) François FABRE
5) Alain VERBRUGGHE

Membres suppléants : 1) Roger LANDRY 2) Nadine SENSE
3) Laurence TROUZIER-EVEQUE 4) Laurent GORZA
5) Benoît BLANCHARD 6) Emmanuel LANDREAU

5. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

CREE la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

FIXE la composition de cette commission comme suit :

- le Président, Président et membre de droit
- 5 représentants du Comité Syndical
- 6 suppléants
- 2 représentants d'association locale

DESIGNE les membres suivants :

Président : Monsieur Xavier MELKI, Président de droit

Membres titulaires : 1) Xavier HAQUIN
2) Daniel PORTIER
3) René HERBEZ
4) François FABRE
5) Alain VERBRUGGHE

Deux membres désignés par l'association HELIOS

6. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION ET DE DEPLACEMENT ATTRIBUEES AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

FIXE les indemnités de fonction comme suit :

- Pour le Président : égale à 23,62% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Pour les vice-présidents : égale à 11,81% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

DIT que les crédits nécessaires pour le versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget, chapitre 65,

DIT que le reste du dispositif de la délibération n° 18.03.12.05 du 12 mars 2018 demeure inchangé.

7. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SICSEF

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du SICSEF dans les termes du projet annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer le règlement intérieur et à prendre les mesures nécessaires à son application.

La séance est levée à 20 h 45.

Xavier MELKI
Président du SICSEF



sicsef
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE
Sannois - Ermont - Franconville